AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C0032
FR0000073298-FS0009

4 janvier 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IPSOS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 janvier 2017, la société anonyme de droit belge Sofina[1] (31 rue de l'Industrie, 1040 Bruxelles, Belgique) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 décembre 2016, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IPSOS et détenir 3 179 919 actions IPSOS représentant autant de droits de vote, soit 7,16% du capital et 6,93% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la fusion-absorption de la société LT Participations[3] par la société IPSOS laquelle a conduit à l'émission d'actions IPSOS au profit des actionnaires de la société LT Participations[4].

[1] Les principaux actionnaires de Sofina SA sont Union Financière Boël, Société de Participations Industrielles, Henex SA et Mobilière et Immobilière du Centre SA.
[2] Sur la base d'un capital composé de 44 436 235 actions représentant 45 858 330 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Dont la société Sofina détenait 35,8%.
[4] Cf. document E de l'AMF ayant reçu le visa de l'AMF n° 16-079 du 25 novembre 2016 et communiqué diffusé par la société le 25 novembre 2016.